

Deux marchés alimentaires rouvrent sous conditions suite à un arrêté du Préfet de la Drôme

Par arrêté préfectoral, les marchés alimentaires suivants sont autorisés :

- *Marché des producteurs de la Halle St-Jean à compter de demain, tous les mardis de 14h à 17h30,*
- *Marché de la place des Clercs à compter du 9 mai, tous les samedis de 7h30 à 13h.*

Dans l'enceinte du marché : file d'attente et distances de sécurité matérialisés au sol, une seule personne par foyer, pas d'embrassade ni de poignées de main, respect des gestes barrières, service effectué par les commerçants eux-mêmes.

Pour retrouver l'ensemble des mesures mises en œuvre en cette période, rendez-vous sur valence.fr.

